



# Coronavirus COVID-19

## Communication aux parents d'élèves

Vendredi 6 mars 2020

Lundi 09 mars aura lieu la rentrée des vacances d'hiver pour les élèves de notre commune. Au regard de la situation actuelle il est légitime que vous vous interrogiez. Déjà plusieurs d'entre vous nous ont sollicité pour connaître les mesures ou directives prévues dans les écoles et les accueils de loisirs. Veuillez trouver ci-dessous un premier point d'information vous permettant d'aborder cette rentrée le plus sereinement possible.

### 1 – Cette situation relève d'un plan de prévention national ; les grandes directives aussi :

A ce titre, pour plus d'information sur :

- le virus en lui-même, sur les préconisations sanitaires, sur les décisions du ministère de l'Éducation nationale,

nous vous invitons à vous consulter les sites gouvernementaux :

- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>

ou pour une information plus « locale », le site de la ville de Corbas :

- <https://www.ville-corbas.fr/>

### 2 – Le stade 2 du plan national privilégie les mesures de PRÉVENTION aux mesures de restriction :

Corbas n'est pas une zone de circulation active. Nous sommes donc soumis aux règles générales de prévention.

Cela veut dire qu'à ce jour :

- les écoles ainsi que les accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires, et la restauration, sont ouverts,
- Tous les enfants sont accueillis sauf :
  - ceux revenant de territoires signalés (Hubei en Chine),
  - les enfants malades (« cas confirmés »),
- Les enfants ayant été en contact avec un cas confirmé doivent être surveillés
  - prise de température deux fois par jour, etc,
  - et sont susceptibles d'avoir reçu des directives complémentaires du corps médical,
- Tout enfant ou professionnel présentant des symptômes doit consulter (le 15) et s'en remettre aux directives du personnel médical sur la conduite à tenir.

Cela veut dire aussi que notre principale action de prévention est d'appliquer aux mieux les « gestes barrières » :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser et éternuer dans son coude
- Éviter poignées de main et embrassades
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

### 3 – La collectivité mettra les moyens en œuvre pour garantir un haut niveau de prévention

- Nous veillerons à ce que les gestes de prévention puissent se réaliser dans les conditions optimales pour tous les enfants et adultes des écoles, en tenant à niveau les distributeurs de savon et les systèmes de séchage des mains,
- Nous mettrons en place un lavage des mains très régulier des enfants et des adultes,
- Nous afficherons dans tous les équipements le rappel des « gestes barrières » et techniques de lavage,
- Nous adapterons le protocole entretien pour cibler les « vecteurs de transmission » (poignées de porte, rampes d'escalier, etc.)
- Nous maintiendrons une vigilance sur les enfants présentant des symptômes pour réagir rapidement.

### 4 – Et parce que nous sommes plus efficaces en faisant équipe,

- Un lien étroit est engagé avec les directeurs d'école et l'Inspection afin d'agir de manière cohérente et continue,
- Nous comptons sur votre sens civique, malgré vos éventuelles contraintes professionnelles, pour signaler au service ou aux enseignants tout élément de nature à nous aider à assurer cette prévention.

**La DEJS reste à votre disposition pour toute question et vous remercie pour votre implication,**

*Les informations et directives sont susceptibles d'évoluer à tout instant.  
Nous nous y adapterons et mettrons à jour nos communications.*